

Ajain – conseil municipal – Compte rendu du 04 janvier 2021

Sommaire

Désignation du secrétaire de séance.....	2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2020	2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2020.....	2
Ajouts de points à l'ordre du jour :	3
1. Avant projet sommaire – construction d'un cabinet médical	3
2. Avant projet sommaire – restructuration du bâtiment de la Poste en Agence Postale et bibliothèque.....	6
3. Dépôt d'un dossier DETR pour la restructuration du bâtiment de la Poste en Agence Postale et bibliothèque	9
4. dépôt d'un dossier DETR pour la construction d'un cabinet médical.....	11
5. Dépôt d'un dossier DETR pour la rénovation de l'éclairage et des vestiaires du stade 12	
6. Engagement du contrat Boostcomm'une avec le Conseil départemental	14
7. Révision du plan de financement de la rénovation des WC scolaires	16
8. Révision du plan de financement d'extension de la salle polyvalente	17
9. Modification des statuts du SDEC	17
10. Vente d'un terrain communal à Puy Gaillard.....	19
11. Convention CNRACL	20
Questions diverses	20

☛ Compte rendu rédigé par : Alain Texier

Appel nominal des membres

Conseiller	Présent
Sandrine Cadillon	Sandrine Cadillon
Caroline Chevalier	Caroline Chevalier
Isabelle Deville	Isabelle Deville
Mireille Fayard	Mireille Fayard
Jean Marie Gallinaro	Jean Marie Gallinaro
Jean Pierre Godefroy	Jean Pierre Godefroy
Laetitia Gouvernaire	Laetitia Gouvernaire
Jacques Laurent	Jacques Laurent
Christophe Lecossois	Christophe Lecossois
Thomas Marty	Thomas Marty
Jean Christophe Maury	Jean Christophe Maury
Pascale Tête	Pascale Tête
Alain Texier	Alain Texier
Jacqueline Peyrot	Jacqueline Peyrot
Guy Rouchon	Guy Rouchon
Lydier Rougier	XXXXXXXXXXXXXXXX

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :
Alain TEXIER

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :...14.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2020

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :...14.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2020

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :...14.....

Ajouts de points à l'ordre du jour :

Projet de convention C.N.R.A.C.L.

1. Avant-projet sommaire – construction d'un cabinet médical

Alain Texier rappelle aux élus que suite à une consultation, nous avons retenus une équipe de Maîtrise d'œuvre pour les deux projets (cabinet médical et agence postale/bibliothèque). Que cette équipe de M.O. nous a remis deux Avant Projets Sommaires (A.P.S.), que ces A.P.S. ne sont en aucun cas des versions définitives des projets, mais juste une ébauche des possibilités de réalisation avec une pré-estimation. Ces estimations nous serviront pour les demandes de subventions telles que D.E.T.R. Bien entendu, nous devons travailler avec la M.O. afin d'affiner les objectifs et si possible en réduire les coûts.

Pour mémoire, le programme initial prévoyait une construction d'une surface utile de 90 m², pour une estimation prévisionnelle de 160 000€ HT et hors M.O. (ratio de 1777€ ht/m²)

Le Maître d'œuvre propose une construction d'une surface utile de 116.63 m², pour une estimation TRAVAUX de **210 000€ HT** (ratio de 1800€ ht/m²) Hors V.R.D (estimée à 22 000€ HT). La Maîtrise d'œuvre serait de 42 050€ HT, ce qui porterait l'enveloppe totale de l'opération (compris VRD) à :

210 000+22 000+42 050= 274 050€ HT (328 860€ TTC)

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette estimation pour réaliser les demandes de subventions.

DESCRIPTIF SUCCINT DES PRESTATIONS réalisé par sébastien claveyrolat architecte D.E. 19 avenue carnot 19200 ussel – 16 grande rue 23200 aubusson

Voir les plans joints en annexe

LOT 01/ TERRASSEMENTS - GROS-ŒUVRE

– installation de chantier – terrassements, décapage et terrassements de masse – fouilles et semelles de fondations en béton, (base en semelles filantes et ponctuelles simples, traditionnelles sous réserve d'étude de sol, n'intégrant pas de fondations spéciales éventuelles) – réalisation d'un dallage béton épaisseur 13cm au rez de chaussée, sur fonds de forme en pierres concassées – élévations des soubassements et élévations du rez de chaussée – étanchéité des parties enterrées – tranchées et raccordements aux réseaux d'adductions AEP-EDF-FT, des installations créées – tranchées et raccordements aux réseaux d'évacuations, EP-EU-EV, des installations créées – raccordements de l'accès au seuil du portail existant, conforme aux réglementations en vigueur – terrassements et réalisation d'un cheminement empierré entre accès véhicule et emplacement stationnement privatif – aménagements extérieurs pour l'accès piétons aux locaux et en périphérie immédiate au bâtiment – aménagement d'une place PMR et de la zone d'accès immédiate depuis le domaine public, et jusqu'aux aménagements périphériques cités au point précédent de la construction, marquage au sol et panonceau conforme à la réglementation

LOT 02 / CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS – BARDAGE

– charpente en bois massif ou lamellé-collé pour support de couverture pour l'ensemble – murs en ossature bois pour les élévations du rez de chaussée, compris isolation intégrée – bardage extérieur sur pare-pluie isolant en laine de bois, – bardage en panneaux compact ou fibre-ciment – bardage en tasseaux bois (Mélèze) verticaux

LOT 03 / COUVERTURE – ZINGUERIE

– couverture en bac acier à profil « joint debout », compris accessoires périphériques adaptés – zinguerie et accessoires divers s'y rapportant en zinc prépatiné

LOT 04 / MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE

– portes vitrées, d'entrée et de service, en aluminium, vitrage sécurité – porte métallique pour le local chaufferie et le local déchets, coupe-feu – fenêtres et porte-fenêtres, fixes, ouvrantes en aluminium – occultations par volets roulants au droit de l'ensemble des baies – occultations par stores intérieurs pour les locaux de consultations – enseigne par lettrage fixé sur bardage – Boite à lettres homologuée

LOT 05 / MENUISERIES INTERIEURES BOIS

– blocs portes en bois âme pleine, traditionnels, battants, coulissants, acoustiques, Coupe-Feu, etc – organigramme des clés pour l'ensemble des locaux – tablette bois, habillages décoratifs et panneaux acoustiques ponctuels – banque d'accueil et rayonnages secrétariat – paillasse sur mobilier et crédence ht 60cm. en panneaux type MDF, avec revêtements stratifié décor, dans le cabinet de consultation – agencement des placards par rayonnages sur crémaillère, porte coulissantes avec fermeture à clé – trappe d'accès aux combles : CF ou simple – plancher bois (solives et dalles d'agencement) pour le groupe de ventilation, en combles sébastien claveyrolat – architecte - 19 avenue carnot - 19200 ussel – 16 grande rue 23200 aubusson

LOT 06 / PLATRERIE – ISOLATION - PEINTURE – FAUX-PLAFONDS

– création de plafond coupe-feu au droit des locaux à risques – réalisation de plafonds en plaque de plâtre, compris isolation en laine minérale – réalisation de doublages avec isolation en laine minérale avec plaque de plâtre sur ossature métallique galvanisée – réalisations de cloisons de distribution techniques en plaque de plâtre sur ossature métallique galvanisé: acoustiques, Coupe-Feu, etc – réalisation de plafond démontable en dalle 600/600, pour affaiblissement acoustique et finition – revêtement mural type toile de verre peinte pour partie – revêtement mural type vinyle épais pour partie – peinture sur menuiseries bois (blocs-portes, habillages, tablettes...) – peinture sur ouvrages métalliques (intérieurs et/ou extérieurs) – protections des angles de parois, par habillage type cornière PVC collée

LOT 07 / REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX

– réalisation de chape (compris isolant de sol), et plinthes collées pour espace d'accueil, salle d'attente dégagement et circulation dégagement, local déchets, sanitaires, local ménage – pose de carrelage collé sur chape ou scellé (compris isolant de sol), et plinthes collées pour espace d'accueil, dégagement et circulation dégagement pour partie, local déchets, sanitaires, – façon de forme de pente au droit de la douche PMR dans les sanitaires « personnel » – intégration d'un tapis de sol au droit de l'entrée principale dans l'espace accueil et de la sortie secondaire (sortie brancard), compris cornière périmétrique – faïence au droit des sanitaires, en périphérie sur une hauteur de 140cm, et en périphérie du plan de travail de l'espace repos – sols souples en lés, compris joints, relevé en plinthes sur profil préformé adapté, pour les espaces de consultations, attente et circulations pour partie

LOT 08 / CHAUFFAGE - VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

– chauffage par chaudière gaz à condensation, dimensionnée avec réserve de puissance pour extensions futures éventuelles – émetteurs par panneaux rayonnants dimensionnements de puissance adaptée, avec robinets thermostatiques – régulation et programmation, système prévu en base pour gestion globale – ventilation simple flux pour les sanitaires des locaux professionnels avec programmation – production d'eau chaude sanitaire décentralisée par chauffe-eau petite capacité individualisé par entité pour chaque espace – appareillages sanitaires suivant plans, adaptés PMR selon le cas création de point d'eau en attente dans certains locaux, avec chauffe-eau petite capacité – kitchenette pour l'espace repos, avec évier, deux plaques, de cuissons, réfrigérateur, meuble – intégrations des vasques au droit des paillasses des cabinets de consultations – robinetteries adaptées (notamment à commande fémorale pour les cabinets de consultations) et pourvues de mousseurs économiseurs d'eau – chasse d'eau des cuvettes de wc à économies d'eau 3/6litres

LOT 09 / ELECTRICITE

– armoire électrique générale, TGBT, raccordements et distribution interne – installation prévue avec réserve de puissance et d'emplacements en anticipation d'extensions futures – installation prévue globalisée, mais pourra être équipée de sous-comptage individualisé par entité – appareillages, prises, prises de communication, interrupteurs – baie de brassage (informatique et téléphonie) – luminaires suspendus, encastrés, en applique, et luminaires spécifiques pour balisage PMR – éclairage de sécurité et d'ambiance – alarme type et tous équipements de balisage et de sécurité

LOT optionnel / V.R.D.

– Terrassements, décapage et terrassements de masse éventuels – Raccordements depuis voirie préexistante – Aménagements extérieurs pour l'accès piétons aux locaux et en périphérie immédiate au bâtiment – Aménagement de stationnements avec revêtement de finition en enrobé sur couche fond forme support – Marquages au sol pour délimitation des emplacements de stationnements – Bordures type P1 ou T1, compris fondations, jointoyées ou non suivant le cas – Réseaux d'évacuations avec caniveau depuis regards à grille, raccordements sur réseaux de pluviales – Aménagements périphériques (engazonnement)

Bien entendu, lors de la prochaine rencontre avec le Maître d'œuvre, plusieurs points importants seront à revoir, tel que :

- La surface utile devrait être réduite. Les pistes seraient de supprimer l'espace enfants (2.56 m²), de conserver une entrée, mais supprimer l'accueil (ensemble prévu à 18.58 m²), la chaufferie prévue à 11.69 m² n'est-elle pas un peu grande ? Les circulations et dégagements représentent 20.60m², ne peut-on pas les réduire ?
- L'idéal serait de se rapprocher le plus possible de la surface utile prévue au programme initial (90 m²)
- Quelle opportunité de faire des décochements aussi nombreux sur les murs périphériques, cela n'engendre-t-il pas un surcoût de la construction ?
- Si le cabinet de consultation est bien en limite de propriété, le local archives ne devrait-il pas être soit en limite de propriété, soit éloigné de 3 ml mini de cette limite de propriété ?
- Il est fortement souhaitable que la douche soit isolée du wc du personnel.
- Y a-t-il une utilité d'un espace extérieur contigu à la salle d'attente ?
- N'y a-t-il pas trop de portes extérieures ?

2. Avant-projet sommaire – restructuration du bâtiment de la Poste en Agence Postale et bibliothèque

Pour mémoire, le programme initial prévoyait une enveloppe prévisionnelle estimée à 120 000€ HT de travaux (hors Maîtrise d'œuvre)

Estimations du Maître d'œuvre : Le montant de l'estimation des travaux du M.O. s'élève à **194 900€ HT (233 880€ TTC)**, hors rémunération de la Maîtrise d'œuvre. Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette estimation pour réaliser les demandes de subventions.

DESCRIPTIF SUCCINT DES PRESTATIONS réalisé par sébastien claveyrolat architecte D.E. 19 avenue carnot 19200 ussel – 16 grande rue 23200 aubusson

Voir les plans joints en annexe

GROS-ŒUVRE – DEMOLITIONS

Démolition de l'ensemble des cloisons intérieures

Démolition des souches de cheminée

Percement dans mur de refend au RdC pour nouvelle distribution, jambages et linteaux en béton

Démolition d'allège pour création de la porte d'accès à l'agence postale

Dépose des menuiseries extérieures

Fouille en pleine masse et en tranchée pour réalisation de l'auvent

Semelles filantes pour le muret de l'auvent, rampe et emmarchement

Rampe en béton désactivé

Emmarchement béton désactivé

Muret en pierre du pays pour l'auvent

Installation de chantier et ouvrages divers

Nota: Désamiantage et déplombages éventuels non prévus

CHARPENTE - COUVERTURE

Nota: Charpente existante conservée dans l'état

Dépose complète de la couverture existante

Réfection complète de la couverture en ardoise traditionnelle sur liteaux, pose sur crochet

Charpente en bois massif pour création de l'auvent

Création d'une couverture en zinc à joints debout pour l'auvent, pose sur voliges jointives classe 3 rabotées toutes faces pour rester apparent en sous-face

Remplacement de l'ensemble des chéneaux et descentes EP

Sorties de toit VMC, VP et chatières

Installation de chantier et ouvrages divers

MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

Remplacements des menuiseries extérieures en aluminium conforme à la RT 2012

Les menuiseries du RdC seront de type Sécurit avec vitrage feuilleté

Fenêtre vitrage 4/16/4 à l'étage

Volets roulants à l'étage

Brise soleil lame alu sur châssis au RdC façade Ouest

Garde-corps et main courantes pour emmarchement et rampe d'accès au bâtiment

Main-courante pour mise en conformité ERP de l'escalier intérieur

Barre d'appui pour fenêtres (mise aux normes allèges)

Installation de chantier et ouvrages divers

ITE (Isolation Thermique Extérieure) ET ENDUITS

"Murs manteaux ITE (Polystyrène expansé ITE EPS ép.140mm). Pose collée selon préparation des façades par l'entreprise et sondage des supports. Pose calée chevillée si le support n'est pas adhérent pour l'ensemble du bâtiment existant.

Finition enduit minéral

Encadrement de baie en saillie avec une structure en bois massif habillée en zinc

Bois chevrons classe 3 peints en usine pour traitement décoratif façade Nord et Ouest

Remise en peinture des avant-toits

Echafaudage de pied sur l'ensemble des façades

Installation de chantier et ouvrages divers

AMENAGEMENTS INTERIEURS

Isolation coupe-feu et thermique en sous-face de plancher haut du sous-sol

Structure bois pour création de cloison au Rdc, chevrons en bois massif vernis en usine

Plafond tasseaux bois massif vernis usine au RdC

Bloc-porte Coupe-feu pour la chaufferie

Bloc-portes âmes pleines finition stratifiée compris ferrures

Doublages des murs existants par contre-cloison BA13 sur ossature métallique

Habillage collé des murs de refends par plaques de plâtre de 13mm
Cloisons de distribution en plaque de plâtres 98/48, isolant de 45mm
Plafonds plaque de plâtre sur ossature métallique sous planchers haut Rdc et étage
Laine soufflée dans les combles de l'existant (35cm épaisseur environ)
Revêtement de sol PVC U4, P3 au Rdc et à l'étage y compris ragréage adapté
Habillage escalier en PVC y compris mise en conformité ERP
Faïence sur murs des sanitaires sur 2,10m de htr sur kitchenette coin repos
Peinture Acrylique satinée en intérieur
Traitement des bois apparents

CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION

Consignation et dépose des équipements non réutilisés
Reprise du raccordement gaz naturel en pied de façade avec vanne sous coffret
Chaudière gaz naturel double service à condensation y compris fumisterie, adaptation des circuits hydrauliques et gestionnaire d'énergie
Dépose repose des radiateurs existants y compris rinçage et rééquipement avec robinet thermostatique
Ventilation mécanique simple flux comprenant entrées d'air en menuiseries, extraction des pièces à pollution spécifiques, extraction asservie à l'occupation des grandes pièces rdc et étage.
Appareils sanitaires en porcelaine, kitchenette, avec robinetteries mitigeuses, y compris accessoires
PMR
Réseaux EFS ECS EU

ELECTRICITE

Consignation et dépose des équipements non réutilisés
TGBT depuis branchement et comptage existant
Vérification de la prise de terre
Distribution électrique CF et cf
Luminaires Led
Eclairage PMR depuis stationnement
Baie de brassage courant faible y compris pré-câblage
Alarme incendie de type 4
Eclairage de sécurité

ESTIMATION A.P.S.

Total HT 194 900,00

TVA 20% 38 980,00

Montant TTC 233 880,00

Nota :

Diagnostic amiante à fournir pour la suite du projet
Honoraires non compris (architecte et BET)

Sondages, taxes de permis de construire et assurance dommage ouvrage, non prévus
Les fondations de l'auvent sont prévues descendues à -0,60m de profondeur. En attente étude de sol et étude béton.

Le sous-sol de l'existant est laissé brut de finition

L'annexe est conservée dans l'état

Aménagements VRD non prévus hors travaux de reprises en périphérie des ouvrages réalisés

Les locaux Bureau 1, rangement et repos au R+1 sont conservés dans l'état

Pour information compris dans la présente estimation :

Remplacement de la couverture : 25.000€ HT

Auvent : 14.000€ HT

I.T.E : 20.000€ HT

Plusieurs questions se posent :

- Faut-il absolument refaire à neuf la couverture du bâtiment (25 000€ HT)? si oui, est-on obligés de rester sur de l'ardoise ?
- Doit-on vraiment recouvrir les parquets (bon état) en bois, ainsi que l'escalier par du pvc ?
- Le remplacement des menuiseries pvc actuelles s'imposent elles ?
- Le descriptif prévoit des doublages des murs et plafonds par plaques de plâtre sur ossatures, ainsi que des doublages par plaques de plâtre collées sur les murs de refends. Pourquoi ?
- En fonction des réponses et si possible, revoir l'estimation à la baisse.

Ces questions devront être posée au Maître d'œuvre lors d'une prochaine rencontre.

3. Dépôt d'un dossier DETR pour la restructuration du bâtiment de la Poste en Agence Postale et bibliothèque

Par délibération du conseil municipal le 2 novembre 2020, celui-ci a décidé d'accepter la demande de la direction régionale du groupe La Poste de modifier le statut du bureau d'Ajain en « agence postale » par le biais d'un bail de 9 ans renouvelable. Il s'ensuit d'abord la nécessité de réaménager entièrement l'activité postale en relation avec le groupe La Poste qui fournira le mobilier, les moyens techniques et une aide de fonctionnement à hauteur de 1046 € / mois. La commission départementale de présence postale a décidé lors de sa réunion du 4/12/2020 d'octroyer une aide à l'investissement à hauteur de 40 000 € + 10 000 € expressément consacrée à la sécurisation.

Depuis plusieurs mois, les commissions culture / communication et travaux ont travaillé afin d'élaborer un projet plus global qui engloberait l'agence postale dans une bibliothèque et un espace associatif / tiers-lieu. Pour ce faire, un emploi d'au moins un demi ETP sera créé afin d'animer ce lieu de service public. Du point de vue professionnel, un groupe de pilotage sera créé début 2021 avec les partenaires institutionnels comme la Bibliothèque

multimédia du Grand Guéret et la Bibliothèque Départementale de Prêt (Conseil départemental). Le projet pourrait être opérationnel début 2022.

Ajain est la seule commune de plus de 1000 habitants aux alentours de Guéret à ne pas posséder de bibliothèque municipale. Ce projet viendra combler un manque et sera pensé en fonction des enjeux actuels : accès à numérique, accueil des publics scolaires, activité de médiation (personnes âgées, etc.).

La commune a procédé à une consultation pour maîtrise d'œuvre à l'automne 2020. Le cabinet retenu pour cette prestation est le cabinet Sébastien Claveyrolat, architecte D.E (cf. avant-projet sommaire). Le projet d'aménagement consiste à :

- Créer un plateau principal d'environ 87 m² au rez de chaussée destiné à accueillir l'agence postale, un ilot numérique (accès aux services publics), la bibliothèque et l'ensemble de ses mobiliers, et un espace de travail / accueil.
- Rénover à l'étage une surface d'environ 70 m² afin de créer un bureau, une salle de travail et des dépendances nécessaires aux activités associatives et culturelles, et aux besoins de type télétravail ;

L'ensemble du bâtiment sera revu également au niveau énergétique avec remplacement de la couverture, des menuiseries, isolation extérieure. Une accessibilité PMR des services sera créée en façade (accès principal) et à l'intérieur (dégagement des espaces, hauteurs des mobiliers).

Le plan de financement suivant, incluant une demande de subvention au titre de la DETR 2021 est ainsi constitué :

Agence postale bibliothèque

Dépenses		
D	Maîtrise d'œuvre	21 049,20 €
D	Diagnostics	18 300,00 €
D	Travaux	194 900,00 €
	Total dépenses HT	234 249,20 €
	Total dépenses TTC	281 099,04 €
Recettes		
R	Subvention La Poste aménagement	40 000,00 €
R	Subvention La Poste sécurisation	10 000,00 €
R	Boost Commune	1 865,68 €
R	DSIL rénovation énergétique	91 834,00 €
R	DETR rubrique 14 ou 15 / 40%	93 699,68 €
R	Financement commune	43 699,68 €
	Total recettes TTC	281 099,04 €

Mireille Fayard souligne que si le projet concernant le bâtiment est clair, le fonctionnement futur de la bibliothèque doit être rapidement étudié. Une réunion de travail serait nécessaire afin de définir plus précisément l'utilisations des locaux ainsi que la fiche de poste du personnel.

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :15.....

4. dépôt d'un dossier DETR pour la construction d'un cabinet médical

Le Docteur Bernard, médecin généraliste, a pris sa retraite le 31 décembre 2020, laissant la commune d'Ajain sans médecin. Les élus qui recherchent activement un nouveau docteur et afin de ne pas être pris au dépourvu si leur recherche se trouvait fructueuse, souhaitent créer un cabinet médical sur un terrain appartenant à la commune d'Ajain, situé route de Pionnat, près du centre-ville. Une consultation a été lancée afin de retenir un Maître d'œuvre. Le cabinet Sébastien Claveyrolat, architecte a été retenu et nous a remis un Avant-Projet Sommaire (A.P.S.). Cet A.P.S. prévoit un bâtiment construit de plein pied, d'une surface utile de 116.63 m², et serait composé d'une entrée/accueil, d'une salle d'attente avec un espace enfants, un local archives, un espace de repos, un cabinet de consultation, des sanitaires et locaux techniques des aménagements extérieurs tel que places de parking, espaces verts...

Le plan de financement suivant, incluant une demande de subvention au titre de la DETR 2021 est ainsi constitué :

Dépenses		
D	Maîtrise d'œuvre et diagnostic	39 194,00 €
D	Travaux + voirie	232 000,00 €
	Total dépenses HT	271 194,00 €
	Total dépenses TTC	325 432,80 €
Recettes		
R	DETR rubrique 14 ou 15 / 40%	108 477,60 €
R	Financement commune	216 955,20 €

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :15.....

Pascale Tête s'interroge sur le financement global de ces deux projets. En effet, si ces opérations doivent se réaliser en début de mandat, nous serions probablement obligés de réaliser un emprunt. Thomas Marty précise que si nous devons emprunter 100 000€, notre commune aurait encore un niveau d'endettement inférieur aux communes de même taille qu'Ajain, mais qu'avec un emprunt de 200 000€, nous serions un peu plus endettés que les communes équivalentes à la nôtre.

5. Dépôt d'un dossier DETR pour la rénovation de l'éclairage et des vestiaires du stade

L'US Ajain joue le championnat de football départemental de 3ème division, ils sont actuellement premiers. Une deuxième équipe devrait venir épauler la première dans les deux années qui viennent.

Les installations sont constituées de 2 vestiaires avec douche, un local pour l'arbitre avec douche, des locaux de rangement, la chaufferie pour les douches et un espace bureau local de réunion.

L'ensemble des installations datent de la mise en service des locaux, il y a 20 ans.

Le chauffage des vestiaires est en partie hors d'usage, un ventilateur-convecteur dans le vestiaire des visiteurs ne fonctionne plus et le deuxième est défectueux.

Le chauffe-eau gaz des vestiaires (douches) est en fin de vie, le remplacement des pièces est devenu impossible.

L'éclairage du stade est insuffisant malgré les lampes énergivores.

Les éclairages extérieurs des vestiaires ne fonctionnent plus ou sont cassés.

L'espace bureau, local de réunion a été régulièrement dégradé par vandalisme et n'est pas isolé thermiquement.

Les travaux consisteraient à :

- Remplacer le chauffe-eau gaz et le chauffage des vestiaires.
- Réhabiliter le bureau et le local de réunion.
- Rénover l'éclairage du stade sur une moitié.
- Réparer et/ou changer les éclairages extérieurs du bâtiment

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses		
D	Chauffe-eau	8 812,84
D	Eclairage stade (moitié du terrain)	2 809,12
D	Eclairage extérieurs	462,31
D	Chauffage vestiaires	4 149,56
D	Local technique	8 519,95

	<i>Total dépenses HT</i>	24 753,78 €
	<i>Tota dépenses TTC</i>	29 704,54 €
Recettes		
R	DETR rubrique 5	9 901,51 €
R	Boost commune	4 950,76 €
R	Financement commune	14 852,27 €
	<i>Total recettes</i>	29 704,54 €

Thomas Marty conteste l'urgence des travaux pour les vestiaires et le stade, il pense que ce projet pourrait attendre, dans la mesure ou les problèmes sanitaires actuels limitent les échanges sportifs.

Guy Rouchon précise qu'en tant que Maire, il ne peut pas concevoir que des jeunes de la commune et les visiteurs se changent dans des vestiaires non chauffés (avec des températures actuelles négatives) et ne disposent pas de douches chaudes.

Contre :1.....

Abstention : ...1.....

Pour :13.....

compte rendu

6. Engagement du contrat Boostcomm'une avec le Conseil départemental



2020 - 2022

Soutien en faveur de l'investissement des communes

REGLEMENT D'INTERVENTION

I – Objet de l'intervention départementale

L'intervention consiste en une aide à l'investissement des communes dans les domaines suivants :

- Aménagement d'espaces publics,
- Aménagement et création de voies communales et rurales et leurs annexes,
- Aménagement ou construction de bâtiments communaux.

II – Bénéficiaires

Communes de Creuse dont la population (*source données DGF de l'année 2019*) était inférieure à 3 000 habitants.

III – Modalités d'intervention

Contractualisation triennale (Appel à projets ouvert du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021) :

A partir d'un programme prévisionnel d'investissement présenté par la commune pour les années 2020 à 2022, l'aide du Département est allouée au terme de la signature d'un contrat d'engagement dans les conditions suivantes :

Types d'investissements éligibles : Ensemble des dépenses hors taxes nécessaires à la réalisation du ou des projets (travaux, frais d'études, d'honoraires ou d'acquisition, etc...).

Exclusions :

- Travaux d'entretien courant d'équipements ou d'infrastructures,
- Acquisition de matériels (excepté ceux qui seraient nécessaires à la réalisation du projet),

Taux d'aide : Fixé selon le niveau du potentiel financier par habitant de la commune (*source données DGF de l'année 2019*) dans les conditions ci-dessous :

Ecart au potentiel financier moyen des communes de moins de 3 000 habitants inférieur ou égal à -20%	Ecart au potentiel financier moyen des communes de moins de 3 000 habitants compris entre -10,99% et +10,99%	Ecart au potentiel financier moyen des communes de moins de 3 000 habitants supérieur ou égal à +20%
30% du montant HT des investissements (*)	20% du montant HT des investissements (*)	10% du montant HT des investissements (*)

(*) : Taux d'intervention susceptibles d'être réduits afin de respecter les règles applicables au plafond d'aides publiques et d'autofinancement minimum.

Cumul avec d'autres dispositifs d'aide du Département : Possible

Nombre minimum de projets susceptibles d'être accompagnés sur la période pour chaque commune demandeuse : 1

Investissement minimum par projet : 5 000 € H.T.

Plafond d'aide :

Population DGF de référence de la commune (année 2019)	Montant maximum de l'aide sur la période triennale
<1 500 habitants	30€/habitant (*)
>=1 500 habitants	20€/habitant (*)

(*) : Dans la limite de 30 000 € par commune sur la période.

Bonification en faveur des communes dont la population de référence est inférieure ou égale à 300 habitants :

- Le plafond d'aide mentionné au paragraphe précédent est bonifié à concurrence de 1 500 € pour chaque commune dont la population DGF de référence (année 2019) est inférieure ou égale à 300 habitants.

IV – Contenu du dossier de demande :

Le dossier de demande devra comprendre :

- Un courrier du Maire sollicitant la signature d'un Contrat Boost'Comm'une,
- Une copie de la délibération du Conseil municipal décidant de la réalisation du ou des projet(s) appelé(s) à figurer dans le contrat, arrêtant le budget prévisionnel pour chacun d'eux et autorisant le signataire à engager la Commune à solliciter l'attribution de la subvention départementale,
- Une fiche opérationnelle par projet (*modèle disponible au Conseil départemental*) signée par le Maire,
- Un RIB au nom de la commune.

V – Modalités de versement de l'aide

L'aide du Département est versée au vu de la réalisation du ou des projets figurant dans le Contrat Boost'Comm'une. Pour cela, la commune adressera au service gestionnaire, pour chaque projet, un décompte définitif des dépenses (H.T.) totales éligibles réalisées, certifié par le Maire et visé par le receveur municipal, ainsi qu'une attestation de réalisation de l'opération.

Service gestionnaire :

POLE STRATEGIES TERRITORIALES
Direction de l'Animation Territoriale

Délibération d'origine : Assemblée du 26 juin 2020.

Après une rencontre avec Mme Charpentier, du conseil départemental, il est proposé de répondre à cet appel à projets en valorisant les projets en cours destinés à revitaliser le centre-bourg et à relier les équipements situés de part et d'autre de la RN 145 (stade-salle / école, voiries annexes de la passerelle). Nous avons privilégié les dossiers en cours et sûrs afin de pouvoir répondre au mieux aux délais et au contenu de cet appel. Le détail des financements demandés est donc le suivant :

		Base HT	Montant de l'aide sollicitée
Extension salle polyvalente	20% HT	49 631,40 €	9 926,28 €
Vestiaires	20% HT	24 753,78 €	4 950,76 €
Accessibilité / chemin	20% HT	16 794,94 €	3 358,99 €
WC école	10% HT	98 983,00 €	9 898,30 €
Total			28 134,32 €

Au total des 28 134.32€, viennent s'ajouter les 1 865.68€ prévus dans le plan de financement de l'agence postale/bibliothèque, ce qui permet d'atteindre les 30 000€ auxquels nous pouvons prétendre.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :15.....

7. Révision du plan de financement de la rénovation des WC scolaires

En fonction de l'appel à projets Boost Commune, le plan de financement de la rénovation des WC scolaire est ainsi révisé :

Dépenses	
Maternelle	50 000,00 €
Élémentaire	34 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 920,00 €
SPS	1 600,00 €
Diagnostics	1 215,00 €
Contrôle	1 248,00 €
TOTAL dépenses HT	98 983,00 €
TOTAL dépenses TTC	118 779,60 €
Recettes	
DETR 2020 (70 % HT)	69 288,10 €
Boost Commune (10% HT)	9 898,30 €
Participation commune	39 593,20 €
Total recettes	118 779,60 €

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :15.....

8. Révision du plan de financement d'extension de la salle polyvalente

En fonction de l'appel à projets Boost Commune, le plan de financement de l'extension de la salle polyvalente est ainsi révisé :

Dépenses	
Maçonnerie	22 785,00 €
Charpente-couverture	10 669,10 €
Platrerie menuiserie	5 375,00 €
Electricité	1 492,45 €
Plomberie	1 210,38 €
Contrôle	800,00 €
SPS	1 485,00 €
Architecte	5 814,47 €
<i>TOTAL dépenses HT</i>	<i>49 631,40 €</i>
<i>TOTAL dépenses TTC</i>	<i>59 557,68 €</i>
Recettes	
DETR 2020 (35 % HT)	21 176,57 €
Boost Commune (20% HT)	9 926,28 €
Participation commune	28 454,83 €
<i>Total recettes</i>	<i>59 557,68 €</i>

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :15.....

9. Modification des statuts du SDEC

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDEC est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité (AODE) sur le département de la Creuse et à ce titre, est maître d'ouvrage sur un certain nombre de travaux de réseaux : renforcements et sécurisations sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension.

L'ensemble des 256 communes et 9 intercommunalités du département adhèrent au SDEC.

Le SDEC a également développé depuis plusieurs années des compétences optionnelles (exercées par convention de mandat ou transfert de compétence) au bénéfice de ses adhérents : éclairage public, maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables.

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département. Le bilan révèle un maillage du territoire creusois encore insuffisant et hétérogène avec la persistance de zones blanches importantes.

Aussi, pour répondre aux besoins du territoire et des collectivités et conformément à l'article L5211-20 du C.G.C.T, le comité syndical réuni le 08 décembre dernier a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence mobilités durables afin de proposer aux collectivités qui le souhaiteront de transférer au SDEC la compétence. Le SDEC pourrait ainsi poursuivre et achever le déploiement des IRVE en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

La modification statutaire approuvée comprend l'ajout à l'article 3 des statuts **d'un chapitre MOBILITES DURABLES (compétence optionnelle) :**

« -Au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence IRVE sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

-Au titre des infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures de ravitaillement en gaz naturel et biogaz naturel de véhicules dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Par ailleurs, M. le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'évolution de la carte intercommunale du département en 2020 (défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse), l'article 1 des statuts du SDEC a été adapté en mettant à jour la liste des communautés de communes et agglomération.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, ,

Vu les statuts du SDEC ratifiés par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2014,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC en date du 08 décembre 2020 approuvant une modification statutaire,

Considérant que le SDEC engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées,
- autorise M. /Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :15.....

10. Vente d'un terrain communal à Puy Gaillard

Mr et Mme Salgues résidents 11, Puy Gaillard désirent acquérir un terrain communal situé devant leur grange. Ce terrain d'une superficie d'environ 410 m² est en herbe avec un tilleul au milieu. Il est actuellement entretenu par Mr Salgues.

Le terrain du fait de sa situation n'est jamais emprunté par d'autres résidents du village. Il peut être demandé à la famille Salgues de conserver le tilleul situé sur le terrain.

Si le conseil municipal émet un avis favorable pour la cession de ce terrain communal, il sera d'abord procédé à une enquête publique à la charge de l'acquéreur, si au vu de l'enquête le conseil municipal est toujours d'accord pour la vente, l'acquéreur devra faire métrer le terrain et désigner un notaire pour enregistrer la transaction. Tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur plus un prix de vente de 3,50 euros le mètre carré.

Thomas Marty doute de l'utilité de vendre du terrain communal, particulièrement celui-ci qui se trouve au centre de Puy Gaillard. Guy Rouchon propose que la commission Travaux se rende sur place afin d'étudier au mieux la demande de Mr et Mme Salgues. En attendant, la délibération pour ce sujet est repoussée à un prochain Conseil Municipal.

Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :0.....

11. Convention CNRACL

Guy Rouchon présente l'objet de la délibération :

Actuellement, le centre de gestion assure pour notre collectivité un certain nombre de missions concernant l'affiliation, l'immatriculation de l'employeur, l'affiliation des agents, la régularisation des services, la validation des services de non titulaire, le rétablissement auprès du régime général de l'ircantec(rtb), la liquidation des droits à pension normale d'invalidité et de réversion les dossiers dématérialisés du droit à l'information.

La dématérialisation de certains de ces actes rend nécessaire la mise en place d'une procédure de travail entre le centre de gestion et la collectivité.

C'est dans ce cadre, qu'il convient de renouveler un conventionnement régissant les relations du centre de gestion et notre collectivité affiliée dans ses compétences en matière de retraite.

Je vous demande donc de bien émettre un avis favorable à cette convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le centre de gestion et la commune d'Ajain. Cette convention est établie pour 3 ans

Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :15.....

Questions diverses

Guy Rouchon informe le C.M. que Mr René Pénichon, souhaite installer une fois par semaine, un stand de vente de crêpes. Le C.M. émet un avis favorable si c'est un jour différent de ceux prévus pour les pizzas et burgers.

Guy Rouchon informe le C.M. que Mr Lévy qui réside sur la commune de Pionnat, souhaite scolariser ses trois enfants à l'école d'Ajain. Le C.M. rappelle qu'il s'est déjà prononcé sur le fait qu'il s'oppose à scolariser des enfants des communes voisines sauf si l'Inspection Académique l'impose. Le C.M. émet donc un avis défavorable à la demande de Mr Lévy.

Jean Pierre Godefroy signale que les deux agents techniques de la Mairie ont élagué des arbres sur des parcelles de terres communales et demande si ces agents peuvent récupérer ce bois ? si oui, ils viendraient le récupérer en dehors de leurs heures de travail. Le C.M. émet un avis favorable à cette demande.

Jean Pierre Godefroy informe le C.M. qu'un égout a été débouché sur Villechabut, mais qu'environ 30 ml de tuyaux sont très vétustes et devront être remplacés. Cette canalisation qui est enfouie sur un terrain communal qui a été « privatisé » (fermé par portail). La Commission Travaux devra se rendre sur place pour régler ce problème.

Thomas Marty informe qu'il envisage de coller les vœux du Maire sur les panneaux d'affichage des villages. Mireille Fayard et Jean Christophe Maury pensent que les vœux du Maire n'ont pas leur place sur ces panneaux, ces vœux seront diffusés virtuellement le 23 janvier et apparaîtront sur le bulletin municipal. Une majorité des élus estiment que ces vœux peuvent être à la fois collés sur les panneaux, diffusés virtuellement tout en apparaissant dans le bulletin municipal.

Mireille Fayard informe de la prolongation d'arrêt de travail de madame Sechet et des difficultés de gestion du personnel remplaçant.

Mireille Fayard informe le C.M. de la possibilité d'organiser des tests antigéniques pour les habitants de la commune qui le souhaiteraient. Le matériel (Kits) serait fourni par la préfecture, récupérable au centre hospitalier. Les résultats fiables à 60% serait rendus en 30 mn. La procédure de dépistage serait simple, selon Mireille Fayard, sous réserve d'avoir du personnel formé à cet effet. Si la commune est intéressée, il faudrait s'inscrire auprès de la préfecture avant le 15 janvier 2021.

Compte rendu